

dix jours et la Sûreté provinciale, la force policière de la ville de Montréal ainsi que la Gendarmerie royale, qui travaillent en collaboration, ne parviennent pas à trouver ces otages. Où sont-ils cachés? Nous ne le savons pas encore. C'est signe que les révolutionnaires sont bien organisés, ce qui est très grave. Monsieur le président, j'estime qu'il faut prendre des mesures extraordinaires...

Des voix: C'est ce que nous avons fait!

L'hon. M. Asselin: Je ne vous engueule pas, laissez-moi donc finir ma phrase.

J'ai dit qu'il faut prendre des mesures extraordinaires pour rétablir l'ordre et la paix au Québec et redonner confiance à la population dans notre système démocratique. (*Applaudissements*)

Je n'ai pas non plus de félicitations à offrir à la majorité silencieuse du Québec. Les gens demeurent muets. On laisse les politiciens se débrouiller avec les problèmes que nous connaissons. Au Québec, la plupart des gens sont d'avis que le Québec et le Canada peuvent continuer à vivre dans un système démocratique.

Quand voit-on les gens descendre dans la rue et appuyer les responsables chargés de maintenir l'ordre et la paix au Québec et au Canada? C'est le mutisme complet.

Je fais un appel spécial, ce soir, à la majorité silencieuse du Québec. Elle a le devoir de montrer massivement à ceux qui ont la responsabilité de garder l'ordre et la paix qu'elle les appuie et réprouve les actes subversifs présentement commis au Québec.

Monsieur le président, je sais que plusieurs députés veulent participer à ce débat. Donc, avant de terminer mes observations, je forme le vœu que l'application de la mesure à l'étude ne sera que temporaire et qu'elle sera remplacée par une autre disposition, grâce à la modification du Code criminel. J'appuie entièrement le chef de mon parti, ainsi que mes collègues, qui ont réclamé un tel amendement. Si une motion en ce sens était présentée, comme Québécois et comme quelqu'un qui désire le respect de l'ordre et de l'autorité, je voterais en faveur de son adoption.

• (8.20 p.m.)

M. Jacques Guilbeault (Saint-Jacques): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord féliciter le plus chaleureusement possible l'honorable député de Charlevoix (M. Asselin). On reconnaît à ses propos et surtout à son attitude qu'il est bien un député canadien du Québec et qu'il comprend les graves problèmes auxquels fait présentement face le Canada, et particulièrement le Québec.

Je demanderais à l'honorable député de Charlevoix, de même qu'à ses trois autres collègues conservateurs progressistes du Québec, de parler aux autres membres de leur parti et de leur faire vraiment comprendre ce qu'est la situation au Québec, afin que ce ne soit pas seulement eux qui parlent au nom de la raison, mais bien toute l'opposition, lors de la mise aux voix.

Au lieu de faire un discours ampoulé et qui ne menait à rien, le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) aurait dû ce matin céder immédiatement la parole à ses collègues du Québec, qui savent reconnaître parfaitement ce qui se passe et qui sauraient comment voter quand la motion sera mise aux voix.

Monsieur l'Orateur, j'ai été dégoûté aujourd'hui en entendant le mélodrame qu'a mis en scène l'honorable député de Peace River (M. Baldwin) en nous lisant un extrait du *Ottawa Citizen*, racontant qu'une famille avait été éveillée et que sa cage d'oiseau avait été fouillée. J'ai toujours respecté et admiré l'honorable député de Peace River, car il s'agit d'un homme sérieux et expérimenté. Mais quand, au cours d'un débat aussi important que celui-ci, il avance des arguments aussi sentimentaux et aussi futiles, je me demande quoi penser.

Monsieur l'Orateur, nous avons déjà compté au sein du Nouveau parti démocratique, d'ardents défenseurs des droits de l'individu, mais j'imagine que le spectacle d'aujourd'hui continuera tantôt quand la parole sera donnée à l'un de ses membres. Cependant, j'aimerais que tous les députés comprennent qu'en prenant une décision tantôt, nous aurons à nous prononcer sur la suspension des droits individuels. Nous réalisons tous que ces droits, qu'on le veuille ou non, seront suspendus temporairement, et il nous incombe de décider s'ils le seront par un ordre du gouvernement ou par les terroristes du Québec. Voilà le choix que nous devons faire. Nous les suspendrons dans la légalité, par une loi adoptée par la Chambre, ou nous laisserons le soin aux terroristes du Québec de les suspendre à leur façon.

Nous devons également choisir entre les droits individuels et les droits collectifs. Nous violerons peut-être les droits individuels en accordant des pouvoirs plus étendus aux forces policières qui incommoderont sans doute certaines personnes. Mais les droits collectifs d'une population de vivre dans la paix, dans l'harmonie, à l'abri de la crainte ne sont-ils pas plus importants et ne valent-ils pas la peine que quelques individus souffrent d'être réveillés le matin? Voilà toute la question qui se pose.

A mon avis,—et je le dis sincèrement—les effets nocifs de la mesure présentée par le gouvernement seront très limités. En effet, qui a peur d'être dérangé par les policiers, si ce n'est que $\frac{1}{4}$ p. 100 de la population du Québec, qui vit dans l'illégalité et poursuit les buts et objectifs du FLQ?

• (8.30 p.m.)

Quant à moi je n'ai nullement peur des forces policières. Je suis certain que mes honnêtes voisins, les citoyens de ma circonscription qui mènent une vie régulière, ne seront nullement incommodés par ces mesures. Évidemment, ceux qui vivent en cellule, qui tentent de détruire notre société, qui complotent sans doute pendant que nous discutons, sont incommodés et crient à la violation des droits civils. Cependant, la raison nous dicte que la majorité des citoyens de ce pays attendaient que nous posions un geste, que nous fassions quelque chose. Eh bien, le moment est arrivé. Que nous prolongions le débat pendant deux, trois ou quatre jours, la population attend des parlementaires canadiens qu'ils fassent régner l'ordre et la paix au Canada.

Avant de terminer, je voudrais lire un extrait de l'édition de *La Presse* de ce matin. On peut y lire ce qui suit, et je cite:

Pour la deuxième fois en un an, l'armée est à Montréal. Ces deux interventions de l'armée prouvent, en dernière analyse, qu'il n'est point d'autorité qui puisse subsister sans la force.